

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

RÉUNION RÉGULIÈRE DU MERCREDI 23 FÉVRIER 2022

Réunion régulière du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le mercredi 23 février 2022 à 19 h 15 de façon virtuelle via la plateforme Microsoft Teams à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Nancy Falardeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sylvain Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Mélanie Buteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Jean-Sébastien Gagnon	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sébastien Garneau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nathalie Lapointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Émilie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Richard Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres gestionnaires			
	Stéphanie Marcotte, directrice des ressources financières, matérielles et des technologies de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Invité			
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux administrateurs et s'assure que la procédure de convocation a été respectée et que tous ont reçu leur dossier. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

CA : 097-22

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2021

CA : 098-22

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-verbal du 8 décembre 2021 tel quel.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

Suivis à la séance ordinaire du 8 décembre 2021

Aucun suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RÉFECTION DES BLOCS
SANITAIRES À L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LORETTE À
L'ENTREPRISE 9048-6473 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION BRUNO
BLANCHETTE) AU MONTANT DE 397 989,42 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-Lorette sise à Saint-Irénée;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire autorisée dans le cadre des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par monsieur Jérémie Forgues, coordonnateur des ressources matérielles :

Soumissionnaires	Adresses	Total de la soumission avant taxes
9048-6473 Québec Inc.	743, rue des Chainons, Québec, Québec), G1C 7V4	397 989,42 \$
Pointco Inc.	176, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec), G4A 1G1	567 797,00 \$

CONSIDÉRANT la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 140 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de Charlevoix, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de construction d'un montant égal ou supérieur à 250 000 \$;

Il est **RÉSOLU** de :

- **RETENIR** les services du plus bas soumissionnaire conforme soit 9048-6473 Québec, (Québec), G1C 7V4 au montant de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-deux cents (397 989, 42 \$) excluant les taxes;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **AUTORISER** le coordonnateur des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE RÉFECTION DU DRAINAGE ET DES STATIONNEMENTS (PHASE 2) À L'ÉCOLE SECONDAIRE DU PLATEAU À L'ENTREPRISE FERNAND HARVEY ET FILS INC. AU MONTANT DE 1 889 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réfection du drainage et des stationnements (phase 2) à l'École secondaire du Plateau sise à La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire autorisée dans le cadre des mesures Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les propositions reçues, dont les résultats apparaissent au tableau ci-dessous, ont été analysées par monsieur Jérémie Forgues, coordonnateur des ressources matérielles :

Soumissionnaires	Adresses	Total de la soumission avant taxes
Fernand Harvey	7, rue Desbiens, Clermont, (Québec), G4A 1B8	1 889 000,00 \$
9014-2050 Québec Inc.	13, rue des Étangs, Clermont, (Québec), G4A 1B7	2 060 000,00 \$
EJD Construction Inc.	106, rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul, (Québec), G3Z 1P5	2 064 084,01 \$
9099-3197 Québec Inc. (Construction St-Gelais)	7, rue Paul-René Tremblay, Baie-Saint-Paul, (Québec), G3Z 3E4	2 136 186,73 \$
Aurel Harvey et Fils Inc.	544, chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec), G5A 1C5	2 194 970,00 \$
Simtrex Inc.	18, rue Larouche, Clermont, (Québec), G4A 1C6	2 452 878,80 \$

CONSIDÉRANT la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 140 du *Règlement relatif à la délégation de fonctions et de pouvoirs* du Centre de services scolaire de Charlevoix, le conseil d'administration doit autoriser tout contrat de construction d'un montant égal ou supérieur à 250 000 \$;

Il est **RÉSOLU** de :

- **RETENIR** les services du plus bas soumissionnaire conforme soit un million huit cent quatre-vingt-neuf mille dollars (1 889 000 \$) excluant les taxes;
- **AUTORISER** le coordonnateur des ressources matérielles à signer le contrat à cet effet.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION
POUR LA RÉNOVATION INTÉRIEURE À L'ÉCOLE LÉONCE-BOIVN
PHASE 3**

Ce point est retiré.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2022-2023

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après nommée la « LIP ») qui oblige le centre de services scolaire à établir le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce même article de loi prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du Comité de parents et des MRC de la région de Charlevoix conformément aux articles 193 et 211 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est **RÉSOLU** d'**ADOPTER** les actes d'établissements 2022-2023 tels qu'ils ont été déposés.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES
IMMEUBLES 2022-2025**

CONSIDÉRANT le libellé de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après nommée « LIP ») qui oblige le Centre de services scolaire de Charlevoix à établir le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT que ce même article de loi prévoit la délivrance des actes d'établissement en conséquence;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations effectuées auprès du Comité de parents et des MRC de la région de Charlevoix conformément aux articles 193 et 211 de la LIP;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

Il est **RÉSOLU** d'**ADOPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 tel que déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 099-22

RÉSOLUTION EN BLOC

CONSIDÉRANT le dépôt des résolutions suivantes :

6	a	Adjudication d'un contrat de travaux de construction pour la réfection des blocs sanitaires à l'école Notre-Dame-de-Lorette à l'entreprise 9048-6473 Québec Inc. (construction Bruno Blanchette) au montant de 397 989,42 \$ avant taxes
6	b	Adjudication d'un contrat de travaux de construction pour la réfection du drainage à l'école secondaire du Plateau phase 2 à l'entreprise Fernand Harvey et fils Inc. Au montant de 1 889 000 \$ avant taxes
6	c	Adjudication d'un contrat de travaux de construction pour la rénovation intérieure à l'école Léonce-Boivin phase 3 - Résolution retirée
6	d	Actes d'établissement 2022-2023
6	e	Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025

CONSIDÉRANT que les administrateurs ont reçu la documentation au préalable aux fins de consultation;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** l'ensemble des résolutions telles que présentées.

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020-2021 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX

La direction générale présente le rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire de Charlevoix. Le rapport a été transmis au ministère de l'Éducation et est accessible sur le site Internet du centre de services scolaire.

CA : 100-22

CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022 DE LA FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES : MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT la modification de la clause 11-10.04 G de la convention collective des enseignants à la suite de la plus récente ratification;

CONSIDÉRANT que les calendriers scolaires associés à la formation générale des adultes doivent maintenant compter 8 journées pédagogiques afin de respecter cette clause;

CONSIDÉRANT que le calendrier de mise en œuvre des changements apportés par la dernière convention collective prévoit la mise en application de cette clause dès la présente année scolaire

CONSIDÉRANT l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* stipulant que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires de la formation générale des adultes ;

CONSIDÉRANT les versions proposées pour adoption ;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution *CÉ-FGA-21-22-16* du conseil d'établissement de la formation générale des adultes recommandant au conseil d'administration l'adoption de ces versions de calendriers;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** les calendriers scolaires 2021-2022 modifiés de la formation générale des adultes.

CA : 101-22**ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022 DE LA COHORTE ACCÉLÉRÉE SASI**

CONSIDÉRANT la demande gouvernementale à l'effet de lancer des cohortes du programme *Santé, Assistance et soins infirmiers* en formule accélérée en mars 2022 afin de fournir aux milieux de soins des infirmières auxiliaires diplômées pour l'été 2023 ;

CONSIDÉRANT l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires de la formation professionnelle ;

CONSIDÉRANT la version proposée pour adoption ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances prévues;

CONSIDÉRANT la résolution *CÉ-FP-21-22-15* du conseil d'établissement de la formation professionnelle recommandant au conseil d'administration l'adoption de cette version de calendrier;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Lapointe et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le calendrier scolaire 2021-2022 de la cohorte accélérée SASI.

CA : 102-22**ADOPTION DU CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023**

CONSIDÉRANT l'obligation créée au centre de services scolaire par l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'établir un calendrier scolaire des écoles ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la recommandation positive de la directrice générale et du directeur des services éducatifs;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et résolu unanimement d'**ADOPTER** le calendrier scolaire 2022-2023 modifié tel que déposé.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES D'AUDIT
EXTERNE**

Ce point est ajourné.

CA : 103-22

**MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SUR LES FRAIS DE
DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION**

CONSIDÉRANT la hausse de 25 % du coût en carburant pour la région de la Capitale-Nationale entre juillet 2021 et janvier 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 3.2.5 de la politique actuelle prévoit une seule modification du taux au 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT que le taux de remboursement est celui de la *Directive sur les frais remboursables lors d'un déplacement et autres frais inhérent* du Conseil du Trésor en date du 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil du Trésor révisé ce taux deux fois par année, soit le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre;

IL EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU** unanimement de :

- **MODIFIER** l'article 3.2.5 afin qu'il prévoit une révision du taux de remboursement du kilomètre deux fois par année, soit le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet ;
- **MODIFIER** le taux de remboursement du kilomètre de 0,49 \$ à 0,52 \$ afin qu'il reflète le taux du Conseil du Trésor en date du 1^{er} octobre;
- **QUE** ces modifications entrent en vigueur le 24 février 2022.

CA : 104-22

POLITIQUE RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le transport scolaire au Centre de services scolaire de Charlevoix est régi par les textes suivants : *Procédure (circulaire administrative) relative au transport scolaire (CA-490-2020-01)*, *Politique de transport d'écoliers (P-490-2001-01)* et *Circulaire administrative sur le transport d'équipements et d'effets personnels dans le transport scolaire (CA-490-2006-02)*;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à niveau l'encadrement de l'organisation et de la gestion du transport scolaire et de regrouper l'ensemble des principes, procédures et normes dans un même document;

CONSIDÉRANT les travaux du Service du transport scolaire et du Comité consultatif du transport scolaire qui se sont échelonnés de juin 2021 à février 2022;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT l'avis et la recommandation du Comité consultatif du transport scolaire d'adopter la *Politique relative au transport scolaire* telle que proposée;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Buteau et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** la *Politique relative au transport scolaire* telle que proposée;
- **ABROGER** la *Procédure (circulaire administrative) relative au transport scolaire* (CA-490-2020-01), la *Politique de transport d'écoliers* (P-490-2001-01) et la *Circulaire administrative sur le transport d'équipements et d'effets personnels dans le transport scolaire* (CA-490-2006-02).

CA : 105-22**TARIFICATION DU TRANSPORT DU MIDI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023**

CONSIDÉRANT que l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule qu'un centre de services scolaire qui organise le transport du midi peut en réclamer le coût à ceux qui choisissent de l'utiliser;

CONSIDÉRANT que ce service doit viser l'autofinancement;

CONSIDÉRANT que le budget du transport du midi générera un surplus pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif du transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de maintenir la tarification actuelle du transport du midi pour l'année scolaire 2022-2023, soit :

	Famille d'un enfant	Famille de 2 enfants et plus
Année scolaire 2022-2023	330\$	440\$

STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2022-2023

Ce point est ajourné.

CA : 106-22**MOTION DE RECONNAISSANCE**

CONSIDÉRANT le contexte de pandémie dans lequel évoluent les membres du personnel et les élèves depuis mars 2020;

CONSIDÉRANT les changements de pratique et les directives émises qui ont été occasionnés par ce contexte;

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT l'implication des élèves et l'engagement du personnel dans leur milieu respectif afin de soutenir l'éducation;

CONSIDÉRANT que le personnel et les élèves ont su faire preuve de créativité, de résilience et d'adaptation;

CONSIDÉRANT que la réussite et la persévérance scolaires sont demeurées au cœur des priorités;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Laflamme et **RÉSOLU** unanimement de :

- **ADOPTER** une motion de reconnaissance pour l'ensemble du personnel et des élèves du Centre de services scolaire de Charlevoix;
- **TÉMOIGNER** de la fierté du conseil d'administration à l'égard du personnel et des élèves pour leur engagement et implication;
- **TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres du personnel;
- **PUBLIER** copie de la présente résolution sur la page Facebook du Centre de services scolaire de Charlevoix.

AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre se tiendra le mercredi 13 avril 2022. Suivant les mesures sanitaires en vigueur, le lieu de rencontre, soit en présentiel ou en ligne, sera confirmé dans l'avis de convocation.

CA : 107-22

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 10, **IL EST PROPOSÉ** par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'ajournement de la séance au mercredi 16 mars 2022, à 19h.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale par intérim